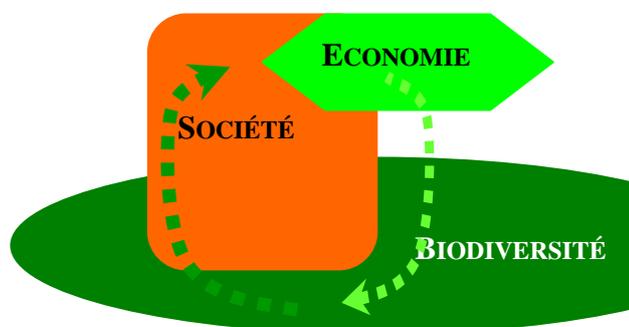


Contribution d'OREE à la table ronde "Economie circulaire"

En cohérence avec ses deux autres priorités – Reporting/RSE et Biodiversité/Economie – l'association OREE promeut une vision de l'**économie circulaire responsable et solidaire** vis-à-vis des Sociétés, ainsi que **respectueuse** de la biodiversité et des services éco systémiques.

Le **développement durable** ne devrait ainsi plus être pensé comme l'intersection entre les sphères de l'économie, de la société et de la biodiversité, mais comme une conciliation des impératifs de ces différents mondes qui semblent ne se croiser qu'à la marge et dont les capitaux seraient substituables entre eux. Dans cette vision, la biodiversité devient le socle de nos Sociétés et l'économie est une émanation de ces Sociétés. Pour concilier préservation de la biodiversité et activités humaines, deux démarches complémentaires sont nécessaires : **intégrer la biodiversité dans la stratégie des acteurs / Intégrer les activités humaines dans le territoire**. La construction de nouvelles boucles économiques et sociotechniques devrait ainsi se concevoir dans ses interdépendances multiples avec le Vivant.

A cet égard, pour OREE, l'économie circulaire ne doit surtout pas être réduite au seul champ des déchets, mais intégrer, **à l'échelle d'un territoire**, les flux d'énergie, logistiques... Une **approche globale, systémique et intégrée** de l'ensemble des flux physiques permettrait ainsi de vraiment profiter du potentiel de l'économie circulaire et de proposer les bases et la trajectoire d'un **nouveau modèle économique**.



(D'après Passet, 1979 et Weber 2012)

La vision d'OREE d'une économie circulaire globale, systémique et intégrée se décline en trois axes :

1. nouveaux modes de conception, production, distribution et consommation plus responsables ;
2. nouvelles filières de recyclage et de valorisation ;
3. inscription territoriale de ces nouvelles pratiques et filières à travers l'écologie industrielle et territoriale (EIT).

CONTACTS

Présidente - Patricia Savin - savin@oree.org
Déléguée générale - Nathalie Boyer - boyer@oree.org
Relations presse - Cécile Couteau - couteau@oree.org

RETROUVEZ OREE SUR WWW.OREE.ORG

[Guide OREE « éco-socio-conception »](#) - [Site écologie industrielle](#)
[Site éco-conception](#) - [Site interactif de la gestion des risques](#)
[Guide « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises »](#)

NOUVEAUX MODES DE CONCEPTION, PRODUCTION, DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

CONSTAT

La conception des produits devrait appréhender l'ensemble du cycle de vie du produit ; être basée autant que possible sur des matières premières recyclées ; prévoir un recyclage maximal en fin de vie, via l'éco conception, en s'appuyant sur les analyses du cycle de vie (ACV) et en luttant contre l'obsolescence programmée. La diminution des impacts devrait également passer par la transition vers un nouveau modèle économique, basé sur la vente du service fourni par ce produit, et non sur le produit lui-même, le recyclage intervient alors en complément de la diminution du prélèvement des ressources, et non en substitut. Il s'agit ici de tendre autant que possible vers une économie dite de fonctionnalité, qui souffre actuellement d'un manque de retours d'expériences significatifs et diversifiés.

5 PROPOSITIONS POUR DE NOUVEAUX MODES DE CONCEPTION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, CONSOMMATION

1. Enrichir la méthodologie des analyses de cycle de vie (ACV)

La méthodologie des ACV doit être enrichie afin de s'assurer d'une **meilleure prise en compte des impacts du produit** sur les ressources et la biodiversité et d'une réelle **éco-socio-conception** des produits intégrant les parties prenantes internes et externes ([voir le guide OREE « éco-socio-conception »](#)).

2. Développer la connaissance de l'éco-conception à travers les retours d'expériences (REX)

L'appropriation de l'éco-conception passe par le partage des REX (voir le site Internet OREE <http://ecoconception.oree.org/>). Le développement pérenne de l'éco-conception suppose **la valorisation et la promotion nationales de ces REX**, afin d'en montrer les bénéfices économiques.

3. Intégrer l'éco-conception dans les financements alloués à la recherche et développement

L'intégration de l'éco-conception dans les aides publiques consacrées à la recherche et au développement permettrait de contribuer à son développement.

4. Favoriser les incitations économiques aux produits éco-conçus

Une **fiscalité incitative sur les produits éco-conçus** permettrait de prendre en compte les externalités positives dans le prix et ainsi valoriser économiquement des produits diminuant leurs impacts sur l'environnement et sur la société. **L'affichage environnemental des produits** pourrait également à cet égard participer de cette incitation, par la mobilisation des consommateurs.

5. Développer l'économie de fonctionnalité

Des actions collectives régionales pourraient tendre, tant, à faire connaître les enjeux et intérêts de l'économie de fonctionnalité à travers des **REX pertinents**, qu'à **soutenir les entreprises** désireuses d'intégrer une telle démarche dans leur stratégie de développement. Par ailleurs, **une loi portant lutte contre l'obsolescence programmée**, ainsi qu'une **incitation des consommateurs** vers l'achat d'un service, plutôt que d'un produit pourraient constituer un pas important.

NOUVELLES FILIERES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

CONSTAT

L'économie circulaire tend à mettre en place un modèle économique où les déchets sont des ressources à travers un fonctionnement en boucle fermée de matières. Ce modèle ne pourra pas se développer selon l'ampleur souhaitée tant que le statut juridique des déchets et des matières ne sera pas clairement fixé au niveau européen et national. Le statut actuel des déchets est un frein au développement des synergies éco-industrielles : les industriels sont peu enclins à utiliser des matières recyclées ou des matériaux juridiquement qualifiés de déchets, tant pour des raisons psychologiques et commerciales, que juridiques. La modification du droit des déchets via la mise en œuvre de la directive 2008-98-CE qui introduit la possibilité de sortir du statut de déchet et crée la notion de sous-produits, est un atout à promouvoir. Pour ce qui est du recyclage, certaines filières ne sont pas encore suffisamment opérationnelles.

3 PROPOSITIONS POUR DEVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

1. **Accélérer au niveau européen la publication de règlements permettant la sortie du statut de déchets.**
2. **Sécuriser le cadre juridique national et européen des sous-produits.**
3. **Promouvoir et favoriser le développement d'initiatives portant création de nouvelles filières de recyclage.** Plusieurs voies sont possibles : faire évoluer le fonctionnement des **filières REP** afin de les harmoniser et les rendre efficaces plus rapidement ; accompagner le **développement de sites de recyclage** en France ; **développer les Clubs métiers** à l'instar de ceux créés par Prorecyclage dont l'objectif est le développement de filières en associant des partenaires complémentaires dans leurs compétences, exigences et objectifs (ex. Projets Valver et Valtex).

INSCRIPTION TERRITORIALE DE CES NOUVELLES PRATIQUES ET FILIÈRES À TRAVERS L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

CONSTAT

En s'inspirant directement des écosystèmes naturels où des équilibres s'établissent entre les différentes espèces dans la satisfaction de leurs besoins respectifs, la création de synergies de flux de matières et d'énergie entre les acteurs d'un même territoire via l'écologie industrielle et territoriale (EIT) est essentielle à la transition vers une économie circulaire. L'originalité de l'EIT est liée à l'approche systémique qu'elle propose. En rupture avec les approches analytiques classiques elle permet d'appréhender les systèmes dans toute leur complexité et d'identifier les interactions « clés » sur lesquelles il est souhaitable d'agir pour accroître leur sobriété et performance.

Pourtant, le développement de l'EIT tarde à prendre l'ampleur qu'elle devrait pour les raisons identifiées ci-dessous :

- *si plus d'une quarantaine de démarches sont recensées en France à ce jour, celles-ci sont très hétérogènes (métabolismes, démarches de symbiose allant de la zone d'activité à la région en passant par des intercommunalités ou des départements, intégration de l'EI dans un projet d'aménagement...), ce qui pose un problème de reconnaissance. Or, celle-ci est indispensable pour les territoires initiateurs, vis-à-vis de leurs parties prenantes et de leurs financeurs ;*
- *concernant les ressources, l'eau de nappe disponible coûte souvent trop peu et le bénéfice tiré d'une valorisation d'eau industrielle ne permet pas de rentabiliser l'investissement dans une canalisation. Ces synergies ne se réalisent ainsi que rarement car les retours sur investissement sont trop longs ;*
- *la mise en œuvre de synergies éco-industrielles induit régulièrement des situations inédites, et parfois bloquantes, au regard de la réglementation applicable aux industries, notamment le droit des installations classées pour la protection de l'environnement ;*
- *très peu de liens ont été établis entre les démarches d'EIT et les outils de gestion territoriale (Droit de l'urbanisme, SCOT, PLU, SRADT, ...). Ces outils permettraient pourtant d'intégrer systématiquement la recherche d'une optimisation de l'usage de la matière et de l'énergie lors de la création d'un parc d'activités, d'un quartier. C'est en phase de conception d'un projet d'aménagement que l'on dispose des meilleurs leviers pour rendre ultérieurement des synergies réalisables (construction d'un réseau de chaleur, stockage de l'eau de ruissellement en vue d'une réutilisation, construction du réseau de distribution d'eau en même temps que les autres réseaux afin d'optimiser les coûts, organisation de l'espace afin de rendre possible la mise en place de synergies entre des acteurs a priori complémentaires...);*
- *les informations disponibles dans les bases de données (EIDER, SITRAM, BASIAS, ICPE, IREP) sont de qualité insuffisante pour alimenter la prise de décision.*

En s'appuyant sur plus de dix ans de travaux et d'expérimentation à travers son réseau d'entreprises, de collectivités et d'associations, OREE formule des recommandations concrètes pour contribuer au développement de l'économie circulaire, dans toutes ses composantes et ses enjeux.

7 PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

1. Lancer une Stratégie Nationale de l'Écologie Industrielle et Territoriale : SNEIT

A l'instar de ce qui a été réalisé pour la biodiversité avec la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB), le lancement **d'une Stratégie Nationale de l'EIT accompagnée d'un référentiel/label** permettrait de sensibiliser l'ensemble des acteurs et d'initier un mouvement national d'entreprises et de collectivités responsables et engagées. Le **Comité d'Animation Territoire Durable et Ecologie Industrielle (CATEI)** du Ministère de l'Écologie pourrait coordonner cette stratégie nationale.

2. Mobiliser des aides adaptées

Les **fonds structurels européens** pour la période 2014-2020 pourraient être mis à contribution pour financer ces projets. Il serait souhaitable que cette question soit posée et débattue lors de la concertation en cours dans les régions. **D'autres financements régionaux**, comme en Rhône-Alpes, doivent également être mobilisés. Enfin, les DREALs et DIRECCTEs pourraient jouer un rôle fort sur le terrain en termes de sensibilisation, d'accès aux données et d'animation. Des postes dédiés à ces fonctions seraient utiles.

3. Favoriser les incitations économiques aux synergies

Une revalorisation de la ressource « Eau » ou des aides spécifiques à l'investissement rendraient les synergies réalisables. **Les outils de type Certificat d'économie d'énergie** pourraient être appliqués à d'autres flux (eau, matières premières). **Le renchérissement des solutions d'élimination** (stockage, incinération...) ou de production de déchet non triés, à travers la TGAP, est un autre levier pour rendre les solutions de valorisation de proximité plus attractives. Une autre piste serait de **faire évoluer la Contribution économique territoriale** avec une part basée sur les consommations de matières premières primaires et d'énergies fossiles des activités.

4. Proposer un droit à l'expérimentation pour les entreprises

Un droit à l'expérimentation en matière de synergies éco-industrielles consisterait, en cas de situation « originale » et/ou « unique » sur le plan réglementaire, à **laisser à l'industriel la possibilité d'essayer, en engageant intégralement sa responsabilité** et en permettant à l'inspection des installations classées de définir la rubrique de la nomenclature des installations classées et les prescriptions les plus adaptées à la situation.

5. Intégrer l'écologie industrielle et territoriale dans les outils d'urbanisme, d'aménagement et de planification du territoire

Afin d'amener **les collectivités et aménageurs à adopter une approche systémique d'un projet urbanistique** et de ses futurs consommations/rejets de matières et d'énergie, divers outils incitatifs et/ou législatifs pourraient s'envisager : introduction d'**études de diagnostic initial** en matière de consommation des ressources ; **études d'impact complétées d'un volet EIT** ; ajout d'un volet **EIT dans les schémas régionaux de développement économique (SRDE)**...

6. Favoriser l'accès à l'information

Il existe un besoin de **créer des bases données sur les flux physiques plus précises, au sein même des territoires**, à travers par exemple des observatoires statistiques au niveau régional ou départemental.

7. Favoriser l'approche systémique dans l'enseignement

A court terme, la **sensibilisation/formation des milieux professionnels à l'intérêt et à la faisabilité des démarches d'écologie industrielle** est capitale. A plus long terme, **l'intégration dans l'enseignement de la systémique**, ou du moins de l'apprentissage de la gestion de la complexité, dès la fin du secondaire serait un formidable levier pour le développement de l'EIT et de l'économie circulaire.